



**VILLE DE MAICHE**

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC-2022-64 – Réglementation de la circulation rue St Michel – travaux création de branchement électrique.**

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M BOLE Jean-Louis représentant la SARL BDTP,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant les travaux de création de branchements électriques rues St Michel et commandant d'Aigremont.

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 03 octobre 2022 et sur une durée de 60 jours, la circulation rue St Michel, entre la piscine et le camping, ainsi que rue du commandant d'Aigremont, entre la rue St Michel et la rue des Pommereaux, se fera sur demi-chaussée, afin de permettre la réalisation en toute sécurité de travaux de branchement électrique.

Un alternant par feu tricolore sera mis en place rue St Michel, un alternant manuel sera mis en place rue du commandant d'Aigremont.

**Article 2 :** L'entreprise SARL BDTP, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s'impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...).

A l'issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

**Article 3 :** La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Madame la cheffe du STA Pontarlier,
- Monsieur Jean-Louis BOLE représentant la SARL BDTP,
- Police municipale de la ville de Maîche.

Maîche, le 08 septembre 2022

Le Maire,  
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 12 septembre 2022